

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2026 PROCES-VERBAL DE SEANCE
--	--

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et, après avoir constaté le quorum, désigne Madame Josette LABAYE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite aux voix le compte rendu de la dernière séance.

Compte rendu du conseil du 12 février 2026

Monsieur Michel STAROPOLI fait une remarque sur le compte rendu de la séance du 12 février 2026. Le nom de madame Josette LABAYE est mal positionné, il devrait apparaître dans les adjoints. Une correction sera apportée au compte rendu.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de séance en date du 12 février 2026

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Décision du Maire prises par délégation

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2122-23 du CGCT,

- **Décision DEC06_2025**

Acquisition auprès de l'entreprise DELETRAZ DECORATION de six rideaux pour la salle des fêtes d'un montant de 8 120.40 € TTC et pour la confection de trois coussins de banquette d'un montant de 2 218.50 € TTC soit un total de 10 338.90 € TTC.

T

- **Décision DEC2026_001**

Attribution des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'un réseau d'eaux pluviales route des Brasse (marché MP2025-10) pour un montant de 36.900€ HT soit 44.280€ TTC au cabinet INFRAROUTE.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des deux décisions prises par Monsieur le Maire par délégation

D2026-024 - Le Compte Financier Unique – CFU – RESULTATS PROVISOIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les résultats provisoires ont été déterminés conformément au tableau ci-dessous. Ils sont certifiés par la Trésorerie de Bonneville. Le compte financier unique n'a pas pu être adressé à la commune en raison de la panne nationale du logiciel HELIOS qui est l'application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Ainsi, ce sont des résultats provisoires qui sont présentés, le compte financier unique devant être approuvé lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

Budget principal		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX CUMULES
RECETTES	Prévisions	8 916 468,57 €	6 158 495,01 €	15 074 963,58 €
	Réalisées	3 634 472,74 €	6 357 875,86 €	9 992 348,60 €
	Restes à réaliser	754 571,79 €	0,00 €	754 571,79 €
DEPENSES	Prévisions	8 916 468,57 €	6 158 495,01 €	15 074 963,58 €
	Réalisées	4 081 357,72 €	5 537 875,84 €	9 619 233,56 €
	Restes à réaliser	639 677,46 €	0,00 €	639 677,46 €
Réalisations exercice	Différence entre Titres - Mandats	-446 884,98 €	820 000,02 €	373 115,04 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)		3 801 936,70 €	516 006,77 €	4 317 943,47 €
Résultats de clôture (excédent +/déficit -)		3 355 051,72 €	1 336 006,79 €	4 691 058,51 €
Solde des restes à réaliser Invest (R-D)		114 894,33 €	0,00 €	114 894,33 €
RESULTATS CUMULES (excédent +/déficit)		3 469 946,05 €	1 336 006,79 €	4 805 952,84 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les résultats provisoires 2025 du budget général
- **AUTORISE** la reprise des résultats dans le budget primitif 2026
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

D2026-025 - Taux d'imposition 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Vu la notification des produits prévisionnels et des taux des taxes directes locales,
Vu le débat d'orientation budgétaire,*

Monsieur le Maire précise que le phasage des investissements prévus au débat d'orientation budgétaire et l'épargne dégagée par la commune, permet de présenter un budget primitif 2026 à l'approbation du conseil municipal avec une stabilité du produit fiscal, et donc des taux constants.

	Vote des taux communaux 2026
Taxe sur le foncier bâti	25,61 %
Taxe sur le foncier non bâti	70,51 %
Taxe d'habitation	19,05%

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2026 comme ci-dessus
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

D2026-026 - Provisions pour créances douteuses

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Vu l'article R.2321-2 du CGCT,
Vu l'avis des créances douteuses transmis par le service de gestion comptable,*

La commune doit inscrire au budget primitif les sommes qui lui sont dues depuis plus de 730 jours (2 ans). La somme est inscrite à l'article budgétaire 6817 en dépenses de fonctionnement car il s'agit de constater une charge. Le montant 2025 est de 475€.

De plus, il convient également d'ajuster la provision 2025 pour inscrire son montant réel au compte 7817 pour un montant de 266€.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** les inscriptions budgétaires suivantes dans le budget primitif 2025 :
 - o Article 6817 : 475€
 - o Article 7817 : 266€
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026
- **MANDATE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

D2026-027 - Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Vu l'article L.2311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le constat certifié des résultats par le service de gestion comptable,*

Monsieur le Maire précise que les résultats provisoires certifiés présentent :

- Un excédent prévisionnel de la section de fonctionnement de 1 336.006,79€
- Un excédent prévisionnel de la section d'investissement de 3 355 051,72€

Au regard du résultat de fonctionnement de 1 336.006,79€, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

- Article 1068 : 800.000€
- Article 002 – résultat de fonctionnement : 536.006,79€
- 023/021 : – virement à la section d'investissement : 322.000€
- Article 001 - report de l'excédent d'investissement : 3.355.051,72€

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les affectations présentées ci-dessus
- MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

D2026-028 – Le Budget primitif 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Vu l'article 1612-2 du CGCT,
Vu le débat d'orientation budgétaire,
Vu les taux de fiscalité,
Vu la reprise et l'affectation des résultats,*

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général

Une baisse globale de l'énergie est constatée : -76.000€ pour l'électricité, -14.000€ pour les combustibles. Les fournitures d'entretien et administratives connaissent une baisse significative (-12.200€) pour les fournitures d'entretien et -2.000€ pour les fournitures administratives). On

constate aussi une forte baisse à l'article 61524 (bois et forêt) correspondant aux frais sur les ventes de bois. Ces dernières étant prévues en baisse, le montant des frais diminue (-77.000€). L'article 6162 relatif à l'assurance dommage-ouvrage est également en forte diminution en l'absence de programme d'investissement pour cette année dans ce domaine.

Enfin, la reprise en régie du ménage des bâtiments communaux entraîne une baisse de 45.000€ de l'article 6283.

Tout ceci combiné avec les différentes variations à la baisse de certaines autres lignes budgétaires induit une diminution globale de la prévision par rapport à 2025 de 237.650€.

La prévision est proposée à 1.687.750€.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La prévision 2025 s'établissait à 1.915.192€, la dépense réelle s'est arrêtée à 1.830.276€, la prévision se situe à 1.921.078,81€.

Il faut tenir compte des postes budgétisés non pourvus afin de pouvoir procéder à des embauches. Le taux de cotisation CNRACL passe de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026 et la loi stipule qu'il doit atteindre 43,65% en 2028.

La prévision 2026 est légèrement inférieure à 2025 mais supérieure à la dépenses 2025. Elle permet de donner une marge de manœuvre dans la gestion financière des charges de personnel.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Le montant global est en augmentation. Il comprend la somme de 81.530€ correspondant à l'amende SRU puis 105.000€ composés de 62.412€ de FPIC et de 41.610€ relatifs aux deux remboursements de 2025 non payés sur cet exercice. La somme totale est arrondie à 186.530€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

La prévision est supérieure au BP 2025 et à la dépense 2025. Il faut prévoir une augmentation des indemnités d'élus car le huitième adjoint, à sa demande, n'a pas perçu d'indemnités en 2025. Des sommes doivent être inscrites en prévision (créances en non-valeur...) afin de maintenir une ligne de crédit ouverte en cas de besoin de mandats. Une incertitude persiste sur le versement au syndicat des Brasses. Ce chapitre est donc arrêté à la somme de 594.988€.

Chapitre 66 – charges financières

La commune remboursant ses emprunts, le montant des intérêts diminuent. Le chapitre passe de 50.179€ à 40.500€ soit une baisse de 19,2%.

Chapitre 67 – charges spécifiques

Ce chapitre contient des écritures spécifiques ou imprévues. Des crédits sont ouverts à l'article 673 pour un montant de 3.500€.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements

Ce chapitre utilise uniquement l'article 6817 (créances douteuses) qui sert à mettre en provision 15% des impayés depuis plus de 2 ans. Le montant prévisionnel pour 2026 est de 475€.

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

011 - Charges à caractère général	1 687 750,00 €
012 - Charges de personnel	1 921 078,81 €
014 - Atténuation de produits	165 701,31 €
65 - Autres charges de gestion courante	594 988,00 €
66 - Charges financières	40 500,00 €
67 - Charges spécifiques	3 500,00 €
68 - Dotations aux provisions & dépréciations	475,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	322 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540 000,00 €
Total prévisionnel 2026	6 275 993,12 €

- Les recettes de fonctionnement

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunération perçus par la commune de la part de l'assurance statutaire lors de substitution de rémunérations (maladie, accident du travail, invalidité). Un délai de carence de 15 jours est appliqué pour chaque intervention. Les crédits sont donc difficiles à prévoir car ils sont fonction des aléas des agents.

Les crédits proposés en 2026 sont de 9.000€

Chapitre 042 – ordre de transfert entre sections

Ce sont des écritures techniques d'amortissement de subvention ou des inscriptions relatives à des opérations patrimoniales.

Chapitre 70 – Produit des services

Les dépenses estimées s'élèvent à 419.700€. La prévision des coupes de bois est en baisse, les recettes provenant de la cantine sont stables et les charges des loyers sont estimées à la baisse également. Les recettes des coupes de bois ne sont pas faciles à extrapoler car des encaissements sont possible en N+1 en fonction des ventes issues des scieries qui cubent les volumes à la sortie de leur production.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

La prévision est arrêtée à hauteur de 3.413.918€. L'article 74111 tient compte de l'augmentation de 0,8% des bases d'imposition. Les autres recettes sont basées sur les montants N-1.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

La prévision est vue à la baisse dans un contexte d'incertitude des informations budgétaires nationales. Stable jusqu'à 2025, le risque de baisse de ce chapitre est réel en 2026. La prévision est arrêtée à 1.570.000€ moins que la recette effective de 2025 et que la prévision de 2025.

Chapitre 75 – Charges de gestion courante

Il s'agit principalement de l'encaissement des loyers des locataires. La prévision est fixée à 325000€ pour 2026.

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Par anticipation, une ligne est toujours ouverte dans ce chapitre afin de prévoir des mandats annulés sur les exercices antérieurs. Une somme de 1.000€ est proposée.

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

La provision prévisionnelle qui est constatée au chapitre 68 est reprise au réel à ce chapitre en fin d'année comptable.

Chapitre 042 – ordre de transfert entre sections (amortissement)

Ils sont évalués à 1.540.000€ en 2026.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement	536 006,79 €
013 - Atténuations de charges	9 797,33 €
70 - Produits des services	419 700,00 €
73 - Impôts et taxes	3 413 918,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 570 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	325 300,00 €
76 - Produits financiers	5,00 €
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	266,00 €
Total prévisionnel 2026	6 275 993,12 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Chapitre 040 – Ordre de transfert entre sections

Il s'agit d'écritures techniques comme par exemple l'amortissement de frais d'études.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Une fois les travaux terminés, la commune doit intégrer ces derniers dans son patrimoine. Cela passe par des écritures comptables et donc le chapitre 041. Le montant des intégrations 2026 est donc de 638.408,38€.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Lorsque la commune engage une opération de construction, elle est redevable de la taxe d'aménagement. Cette dernière est payée à l'article 10226. Une somme de 500€ est prévue en 2026.

Chapitre 16 – emprunts en euros

Il est prévu en 2026 un remboursement du capital des emprunts à hauteur de 326.000€.

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles

La commune doit réaliser la révision du PLU. Ce chapitre prévoit la réalisation de cette mission avec un prestataire. Une somme de 71.000€ est inscrite.

Chapitre 21 – immobilisations corporelles

Ce chapitre prévoit les achats de terrains, de matériels ainsi que les travaux sur les différents réseaux. On trouve également tous les matériels nécessaires au fonctionnement des services (véhicules, mobiliers...). Les crédits du chapitre sont prévus à hauteur 2.068.292,55€.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre est réservé aux paiements des travaux en cours. Il comporte l'article 2313 sur lequel sont payés principalement les travaux et les missions sur les bâtiments et l'article 2315 qui concerne plus les réseaux et les services (vidéosurveillance). La prévision est à hauteur de 4.786.943,38€.

Récapitulatif dépenses d'investissement

040 - Ordre de transfert entre sections	2 000,00 €
041- Opérations patrimoniales	638 408,38 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	500,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	326 000,00 €
20- Immobilisations incorporelles	71 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	2 068 292,55 €
23- Immobilisations en cours	4 786 943,38 €
<i>Total prévisions 2026</i>	<i>7 893 144,31 €</i>

Recettes d'investissement

Ordre de transfert entre sections (amortissements)

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations. Ils représentent une somme prévisionnelle de 1.540.000€ en 2026. Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 de fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

La somme principale de 638.405,38€ correspond à l'intégration des opérations SYANE.

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

La prévision comprend la prévision du FCTVA et de la taxe d'aménagement ainsi que les réserves provenant du résultat de fonctionnement soit 1.238.673€ au total.

Chapitre 13 -Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions des programmes d'investissement. La plupart sont en reste à réaliser, les nouveaux programmes d'investissement n'ayant pas commencé. La prévision s'établit à 797.014,21€ qui sont uniquement des reste à réaliser.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

L'article 165 correspond aux cautions des locataires.

Récapitulatif recettes d'investissement

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 355 051,72 €
<i>021 - Virement du fonctionnement</i>	<i>322 000,00 €</i>
ordre de transfert entre sections	1 540 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	638 405,38 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	1 238 673,00 €
13- Subventions d'investissement	797 014,21 €
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €
<i>Total prévisions 2026</i>	<i>7 893 144,31 €</i>

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 dont l'équilibre est le suivant :
 - o Section de fonctionnement : 6.275.993,12€
 - o Section d'investissement : 7.893.144,31€
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

D2026-029 – Demande de subvention – Collège Gaspard MONGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.2311-7 du CGCT,

Vu la demande présentée par le collège,

Monsieur le Maire précise que le collège Gaspard MONGE présente une demande de subvention de 800€ pour l'association sportive qui a une activité le mercredi après-midi et le jeudi sur la pause méridienne.

24 élèves de la commune sont concernés par les activités de l'associations.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 800€ à l'association sportive du Collège Gaspard MONGE.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 800€ à l'association sportive du collège Gaspard MONGE
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

D2026-030 – Mise en place de tarifs de location pour La Halle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.2144-3 du CGCT,

Monsieur le Maire précise qu'aucun tarif de location n'est en vigueur pour la salle communale La Halle. Il faut également mettre en place une caution. Les tarifs seront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2026.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** le montant de la location de la salle La Halle à :
 - o 300€ (habitants de Viuz-en-Sallaz)
 - o 500€ (usagers extérieurs à la commune)
 - o Ménage : 100€/heure
- **FIXE** le montant de la caution à 1.000€
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

D2026 – 031 – Demande de subventions – Alarme anti intrusion dans les écoles maternelles et primaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L. 1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.3334-4 du CGCT,

Monsieur le Maire précise que les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont désormais gérés par 3 parties : l'éducation nationale (personnel enseignant), commune (bâtiment) et SDIS. Ainsi, il revient aux communes la charges des installations : clôture des sites (barrières, grillages...), alarme incendie et alarme anti-intrusion. En 2026, ces documents doivent être mis à jour et cette dernière impacte la commune qui doit mettre à niveau les matériels d'alarme anti-intrusion.

Les équipements sont subventionnés par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par le Région AURA.

Le plan de financement prévisionnel pour l'installation d'alarmes anti-intrusion est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
		FIPD (30%)	8 044,50 €
Matériel et installation	26 815,00 €	Région (30%)	8 044,50 €
TVA	5 363,00 €	Autofinancement	16 089,00 €
Montant TTC	32 178,00 €	Total	32 178,00 €

Le plan de financement ci-dessus concerne l'école maternelle, l'école François Levret et l'école de Boisings ; l'école de Sevraz étant déjà équipée.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention auprès du FIPD
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de la Région AURA
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

ADMINISTRATION GENERALE

D2026 – 032 - Convention de partenariat avec l'ADIL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L.1611-4 du CGCT,

Vu la demande de l'ADIL,

Monsieur le Maire présente le renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL, association qui donne gratuitement des informations sur le logement, les droits et obligations des usagers et des solutions logement qui leur sont adaptées notamment sur les conditions d'accès aux parc locatif.

La cotisation de la commune est de 0,10€ par habitant soit 478€ pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose de signer la convention.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 478€ au profit de l'ADIL 74
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

D2026 – 033 – Avenant à la convention Petites Villes de Demain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain,

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) valait opération de revitalisation des territoires (ORT) pour des opérations dans les communes de Saint Jeoire et Viuz-en-Sallaz. Certaines opérations ne sont pas encore arrivées à leur terme et le convention se terminait le 22/12/2025.

Il est proposé de signer un avenant pour proroger le délai jusqu'au 31/12/2026.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE la prolongation du terme de la convention au 31/12/2026**
- **MANDATE Monsieur le Maire à signer l'avenant**
- **MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier**

PATRIMOINE

D2026 – 034 – Vente par la commune de la parcelle B2165 située au lieudit "Les Pagnouds"

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT,

Vu l'article L.2241-1 du CGCT,

Vu le bornage du 3 février 2026,

La commune avait intégré la parcelle B-1445 située au lieudit Les Pagnouds d'une superficie de 2.084m² par la procédure des Biens sans maître. Cette même parcelle a été divisée par bornage le 3 février 2026 en deux parcelles : B-2165 et B-2166.

L'acquéreur souhaite acheter la parcelle B-2165 d'une superficie de 746m² pour un montant de 1.870€ conformément à l'avis des Domaines.

Monsieur le Maire propose de vendre la parcelle B-2165 pour un montant de 1.7870€.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE la vente de la parcelle B-2165**
- **FIXE le prix de vente à 1.870€**
- **MANDATE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif**
- **MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

RESSOURCES HUMAINES

D2026-035 – RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON, Maire

Vu l'article L.313-1 du CGCT,

Monsieur le Maire précise que deux postes pourvus par voie contractuelle vont être transformés en postes permanents qui devront être pourvus par des agents fonctionnaires titulaires.

Ainsi, il convient de modifier le tableau des effectifs pour créer deux postes d'agents titulaires :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet au 01/04/2026
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet au 01/05/2026

Parallèlement, il convient de fermer les postes contractuels ainsi que de prévoir la fermeture d'un poste suite à une démission de la fonction publique :

- 1 poste d'adjoint administratif au 01/04/2026
- 1 poste d'adjoint technique au 01/05/2026
- 1 poste d'ATSEM principale 1^{er} classe à temps non complet (démission)

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les modifications ci-dessus du tableau des effectifs
- MANDATE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DIA

N°d'enregistrement	Date de réception	Date de réponse	Adresse du terrain	Nature du bien	Montant
07431126H00017	16/02/2026	17/02/2026	33 Route des Crêts	appartement + 2 places de parking	343 600,00 €
07431126H00018	16/02/2026	17/02/2026	Chemin de la Fontaine	terrain sans usage particulier	42 400,00 €
07431126H00019	06/03/2026	07/03/2026	lieudit Le Chaz	garage avec accès privatif	232 800,00 €
07431126H00020	10/03/2026	12/03/2026	Chez Pallud	terrain à bâtir	110 000,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Pascal POCHAI-BARON

La Secrétaire de séance

Josette LABAYE